

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

L'AUTORITÉ À GAIN DE CAUSE CONTRE LA COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS DE BOIS PRÉCIEUX QUÉBEC FORESTALES

Montréal, le 14 décembre 2004 – Le juge Roger E. Baker de la Cour supérieure du Québec a donné raison à l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité ») en rejetant la requête en révision judiciaire de la Coopérative de producteurs de bois précieux Québec Forestales (ci-après « Forestales »). Forestales demandait, entre autres, de déclarer nulle une décision prononcée le 15 octobre 2003 par la Commission des valeurs mobilières du Québec (ci-après « la CVMQ »). Le juge Baker a estimé que la Cour supérieure n'avait pas juridiction pour entendre la requête en révision, compte tenu que Forestales a opté d'en appeler de la décision de la CVMQ devant la Cour du Québec.

Rappelons que la décision de la CVMQ prononcée le 15 octobre 2003 a interdit à Forestales d'effectuer le placement de contrats d'investissement ou de toute autre forme d'investissement prévue à l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. La CVMQ a aussi refusé le bénéfice de la dispense prévue au paragraphe 5 de l'article 3 de la Loi permettant à une coopérative, à certaines conditions, d'effectuer le placement de parts privilégiées.

Rappelons également que le 26 novembre dernier, la Cour supérieure a déclaré Forestales et son président Michel Maheux coupables d'outrage au tribunal.

Pour prendre connaissance des communiqués déjà publiés dans cette affaire, veuillez consulter le site Internet de l'Autorité à l'adresse www.lautorite.qc.ca sous la rubrique Salle de presse / Communiqués de presse.

Mise en place le 1^{er} février 2004, l'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec. L'Autorité regroupe la Commission des valeurs mobilières du Québec, le Bureau des services financiers, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, le Fonds d'indemnisation des services financiers et l'Inspecteur général des institutions financières.

- 30 -

Information :

Journalistes seulement : Philippe Roy
(514) 940-2176

**Émetteurs, courtiers, conseillers et
représentants :**
(877) 525-0337, Composez le 1 pour l'industrie

Consommateurs et épargnants :
(877) 525-0337, Composez le 2 pour les
consommateurs

www.lautorite.qc.ca